



Communiqué de presse

Lundi 19 septembre 2022

Conseil municipal du 19 septembre 2022

PROJET JEUNESSE 2022-2027: SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES

2-(29950). JEUNESSE: Projet jeunesse 2022-2027

À Grenoble, la part des moins de trente ans représente 45 % de la population, soit dix points au-dessus de la moyenne nationale, et un tiers des habitants et habitantes ont entre quinze et vingt-neuf ans.

Dans un monde bouleversé par les défis climatiques et sociaux, les jeunes, en première ligne, sont aussi moteurs de changement. La crise sanitaire a accentué une précarité déjà existante et mis en exergue une réalité ancienne : anxiété et mal-être, difficultés d'insertion professionnelle...

À travers ce projet, la Ville de Grenoble entend renouveler son engagement à l'égard des jeunes, les accompagner et leur permettre de devenir des citoyen-nes éclairé-es.

Alimenté par les échanges menés pendant plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs et actrices du territoire qui œuvrent pour la jeunesse, le projet jeunesse 2022-2027 pose un cadre de la politique jeunesse de la Ville et vise à structurer l'ensemble des interventions portées auprès des jeunes. Le projet jeunesse s'articule autour de trois grandes orientations:

1. FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'ACCÈS AUX DROITS DES JEUNES VIA PLUSIEURS AXES

- Les accompagner dans les démarches administratives.
- Ètre présent-es auprès des plus éloigné-es et favoriser leur remobilisation : foyers socio-sportifs, apprentissage du français, Programme de Réussite Éducative des 15-18 ans.



Chantier jeunes européen-nes, embellissement du quartier Tesseire © Jean-Sébastien FAURE, Juillet 2021

- Lutter contre la précarité, les ruptures et l'isolement : mises à l'abri, accès à l'hébergement et au logement, déblocages de situations complexes ou aides financières ponctuelles.
- Un dispositif d'«aller vers» et d'accompagnement sur des situations individuelles et collectives : équipes jeunesse de proximité dans cinq secteurs de la Ville.
- Favoriser l'accès aux ressources existantes en rendant l'offre jeunesse plus lisible (ex Page <u>jeunesgrenoble.fr</u>, Forum des Droits des Jeunes 2021).
- Investir des sujets qui émergent fortement pour une action renforcée en 2027 (santé mentale et isolement, jeunes en droits minorés, addiction aux écrans et aux jeux vidéos, lutte contre les discriminations...).

2. SOUTENIR L'ÉMANCIPATION ET LA MISE EN POUVOIR DES JEUNES

La jeunesse est le temps de l'expérimentation, de la prise d'initiatives et de la prise de conscience citoyenne. La Ville se propose de donner un cadre qui permette aux jeunes de découvrir, de se rencontrer en dépassant les logiques d'entre-soi et de segmentation et de forger leur esprit critique. Grenoble porte de nombreuses actions en ce sens :

- Le Programme « Destination Vacances » est une aide au départ en vacances en autonomie, par la prise en charge de nuitées en auberges de jeunesse.
- « Émergences » permet à des jeunes de créer et de s'exprimer à travers la pratique des arts pour penser la ville de demain.
- Les « Chantiers jeunes » permettent à des jeunes entre 16 à 25 ans de découvrir l'engagement et la solidarité par des parcours citoyens de 1 à 2 semaines, avec une gratification de 105 euros / an.
- Emplois d'été : chaque été, une centaine de jeunes est embauchée par la Ville.

3. AMÉLIORER LA TRANSVERSALITÉ ET LA COORDINATION DES ACTEURS ET ACTRICES, POUR UNE ACTION COHÉRENTE ET AGISSANTE

Réunir des instances dédiées pour faire dialoguer les services de la Ville, les partenaires associatifs et institutionnels engagé-es dans des projets jeunesse.

Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination Action Sociale et Vice-Président du CCAS, déclare: « Puissant vecteur de transformation, les jeunes nous invitent à repenser nos modèles de sociétés, en faisant émerger des enjeux longtemps ignorés. Les jeunes d'aujourd'hui grandissent et vivent dans un monde bouleversé par le changement climatique et les défis sociaux. En France, les jeunes sont fracturées par les inégalités sociales, ouvrant des chemins contraires en fonction du milieu social. Le projet jeunesse 2022-2027 entend proposer une politique ambitieuse pour favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes et soutenir l'émancipation des jeunes. La force de ce projet réside aussi dans sa volonté de faire dialoguer les acteurs et actrices impliqué-es pour la jeunesse pour porter une action globale et cohérente ».

EN CHIFFRES

- **→ 400 000€** par an de subventions à des associations jeunesse
- 1,4 million€ par an alloué au sport amateur, bénéficiant en grande partie aux jeunes



Émergences 8 © Alain Fischer, Ville de Grenoble 2021

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR LA VÉGÉTALISATION D'UNE PARTIE DU TOIT DU CENTRE COMMUNAL CAMILLE CLAUDEL

10-(29884). Action sociale: Convention de mise à disposition d'une partie du toit terrasse du bâtiment communal de la ville et du CCAS « Camille Claudel » sis 47 avenue Marcellin Berthelot à l'Association Canopée urbaine

Lauréat des budgets participatifs 2019, le projet de « toiture végétalisée pédagogique et biodiverse » sera installé sur le toit du Centre Communal Camille Claudel.

L'idée de créer une toiture végétalisée part du constat de l'effondrement de la biodiversité causé par l'activité humaine. À titre d'exemple, concernant les oiseaux, une étude du CNRS révèle que: «En 23 ans, toutes les espèces d'oiseaux de plaine ont vu leurs populations fondre: l'alouette perd plus d'un individu sur trois (-35%); avec huit individus disparus sur dix, les perdrix sont presque décimées».

Les toitures végétalisées apparaissent ainsi comme une solution pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. D'autres avantages sont également observés:

- Diminution des températures grâce au phénomène d'évapotranspiration des plantes.
- Atténuation du changement climatique grâce à la séquestration du CO2 par les végétaux.
- Amélioration de la qualité de l'air grâce aux surfaces végétales absorbant les particules.
- Amélioration de l'isolation des bâtiments : la couche végétale permet une meilleure isolation et donc une réduction des dépenses énergétiques en chauffage des bâtiments en hiver et en climatisation en été.

Le projet propose de végétaliser un toit pour en faire un lieu de démonstrations, avec des visites de découverte organisées par l'association Canopée urbaine, et d'expérimentation (en variant les cultures et les méthodes de plantation).

La convention adoptée au Conseil Municipal de ce jour vise à mettre à disposition à titre gratuit et pour une durée de deux ans une partie du toit de la terrasse du 2ème étage du bâtiment commun au Centre Communal Camille Claudel et aux Services de la Ville, situé au 47 avenue Marcelin Berthelot, dont la surface totale est de 914 m². Cet espace sera partagé avec les agents et agentes de la Ville et du CCAS qui pourront l'utiliser comme espace de détente.

Thierry Chastagner, Adjoint à la Végétalisation et à la Sécurité civile, déclare: « La végétalisation du toit du Centre Communal Camille Claudel est une solution concrète de lutte contre la crise de la biodiversité et du changement climatique. Conçu comme un véritable laboratoire, le projet permettra d'expérimenter la diversification des cultures et des méthodes de plantation et d'étudier la faisabilité de proposer de nouveaux toits végétalisés en ville ».

Isabelle Peters, Première adjointe, Adjointe au Secteur 5 aux Quartiers Populaires, ajoute: « Le projet, implanté au cœur du secteur 5 de la Ville, sera un outil concret pour sensibiliser les habitants et habitantes aux enjeux de préservation de la biodiversité et à l'intérêt de planter des espèces diverses de végétaux pour s'adapter et lutter contre le changement climatique ».



Inauguration du bar radis © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2022

ADOPTION D'UN VŒU POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE TOUS LES BÂTIMENTS VRAIMENT MASSIVE ET EFFICACE

Après ce nouvel été caniculaire, marqué ici par la sécheresse et les incendies de forêts, sur une planète frappée par les effets meurtriers d'un réchauffement climatique indéniablement d'origine humaine, il est indispensable de changer de braquet dans les politiques publiques.

Les politiques de rénovation énergétique menées depuis le Grenelle de l'environnement en 2008 ne sont pas à la hauteur des enjeux, avec des demimesures et des subventions coûteuses, peu efficaces. Sur les 700 000 subventions « MaPrimeRénov » débloquées en 2021, le nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique », initialement annoncé à 80 000 par le Gouvernement (PLF 2021) a été ramené à 2 500 par un récent rapport de la Cour des comptes. Et ces dispositifs de subvention ont des effets pervers en renchérissant d'autant les travaux concernés. A ce rythme-là, il faudra plus de 1900 ans pour rénover les 4,8 millions de passoires thermiques du pays!

Nous n'avons pas tout ce temps devant nous. Les premières réponses du Gouvernement rejetant la responsabilité sur les citoyen-nes, appelés à baisser le chauffage ou ne pas utiliser la climatisation en dessous de 26°C au nom de la « sobriété énergétique », ne sont pas à la hauteur du défi climatique et de l'impasse énergétique spécifique au « tout-nucléaire » et « tout-électrique » français.

La réponse efficace pour le bâti c'est avant tout l'isolation des bâtiments qui permet de diminuer immédiatement la consommation d'énergie, d'améliorer le confort et de réduire les dépenses de chauffage ou de climatisation et donc de sauvegarder du pouvoir d'achat tout en ne participant pas à la dégradation de l'environnement et du climat.

À Grenoble, dont nous savons que les étés caniculaires vont passer à au moins 43 jours par an d'ici 2050, la Ville a engagé un programme d'isolation thermique efficace de nos écoles, gymnases,... appuyé sur les compétences locales et l'outil public de la SPL OSER. La Métropole soutient aussi à travers MURMUR un effort de rénovation des copropriétés et maisons individuelles. Mais nos ressources locales sont bien trop limitées face à l'ampleur de la tâche.

Aussi la Ville de Grenoble tient par ce vœu à soutenir une initiative citoyenne, un projet de proposition



Réhabilitation du 56 galerie de l'Arlequin, Premier ecoquartier populaire © Jean-Sébastien Faure 2022

de loi d'urgence visant à réduire, pour tous les immeubles, la consommation d'énergie d'origine fossile ou provenant des réseaux de distribution.

Le mécanisme de cette loi est basé sur une intervention massive de l'État par le financement de la totalité des travaux d'isolation ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique sur demande simple des propriétaires sans conditions de ressources. Son équilibre budgétaire est assuré par une garantie foncière via l'inscription hypothécaire sur le bien du montant des travaux bénéficiant de l'aide de l'État, remboursable dès la première mutation ou à 30 ans au plus tard.

En contrepartie les propriétaires auront une obligation d'isolation des bâtiments.

Mais les propriétaires occupant-es bénéficieront de la réduction rapide de leurs dépenses énergétiques et les locataires n'auront pas à faire face à une augmentation de leurs charges, leurs propriétaires n'ayant pas à financer eux-mêmes les travaux.

Les plus précaires seront largement bénéficiaires d'un tel dispositif car elles et ils sont souvent logé-es dans des logements mal isolés, avec des dépenses accrues de chauffage et souffrent plus de la chaleur en période caniculaire.

Enfin cette proposition soutiendra une création d'emplois massive avec une filière de formation aux métiers de l'isolation et de la rénovation thermique.